

**Agent de Service Général
Direction de l'Éducation de la Jeunesse
et des Sports
En remplacement dans les collèges :
Collèges de GAP – TALLARD – LA BATIE-NEUVE
VEYNES et ST BONNET
BRIANCON – GUILLESTRE –
L'ARGENTIERE LA BESSEE**

Cadre d'emplois : Adjoint technique

L'agent assure l'entretien des locaux dans le respect des protocoles en vigueur garantissant des conditions d'hygiène optimum pour les élèves, les enseignants et le personnel administratif du collège.

Missions principales :

- Effectuer l'entretien des salles de classes, des couloirs, des sanitaires et des escaliers de l'établissements,
- Effectuer, le cas échéant, l'entretien des coursives et du gymnase,
- Assurer cet entretien dans le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité et des protocoles techniques inhérents aux matériaux à entretenir,
- Trier et évacuer les déchets et les poubelles autres que ceux de la restauration,
- Veiller à l'approvisionnement en produits d'entretien nécessaire à son travail, en relation avec l'agent chargé de cette mission ou avec le gestionnaire,
- Entretenir et ranger le matériel utilisé,
- Contrôler l'état de propreté des locaux selon les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur,
- Organiser et aménager les salles (tables, chaises) en fonction de son occupation et à la demande de l'équipe de direction,
- Informer le chef d'établissement ou le gestionnaire de toutes anomalies, dysfonctionnements ou événements suspects.

Autres activités :

- Aide en cuisine (à la demande du chef de cuisine et après avis du gestionnaire) :
 - o Préparer les entrées et les desserts
 - o Entretien du réfectoire et du self
 - o Participer au service de la plonge



Hautes-Alpes
le département

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

M. le Président du Département des Hautes-Alpes
Direction des Ressources Humaines
Cellule Recrutement et mobilité interne
Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

**Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne
sur notre site internet :**

www.hautes-alpes.fr/emploi

- Lingerie (sur demande du gestionnaire) :
 - Nettoyer, raccommoder, repasser et ranger les vêtements de travail
 - Vérifier l'hygiène de la literie (internat et infirmerie)
 - Assurer la gestion des stocks de linge